



## **Communiqué de République et Socialisme ADP doit rester public ! La parole aux citoyens.**

Dans son entreprise de « commissaire-priseur » Macron a décidé de vendre Aéroports de Paris (ADP). La loi PACTE, qu'il a fait voter par sa majorité de godillots, prévoit également de vendre les parts de l'Etat dans ENGIE (ex Gaz de France) et de privatiser La Française des Jeux (qui outre qu'elle rapporte 3,5 milliards de recettes pour l'Etat, permet d'éviter le blanchiment d'argent : quelles assurances aurions-nous si LFJ passait aux mains du privé ?).

Aéroports de Paris rapporte 100 à 200 millions à l'Etat mais, avant d'être privatisé, a investi 6 milliards d'euros : beau cadeau pour le « repreneur » !

Privatiser c'est une bonne opération financière pour des amis de Macron. Ce n'est pas que cela ! C'est l'abandon par l'Etat de son rôle d'aménageur du territoire ; c'est l'abandon au privé d'un énorme patrimoine immobilier. C'est le contribuable et l'utilisateur qui paieront les conséquences de la privatisation. Aéroports de Paris est en situation monopolistique et pourra augmenter les tarifs des redevances que paient les compagnies aériennes –dont la compagnie nationale, Air-France- pour bénéficier des installations. Le gestionnaire privé aura pour principal objectif de faire du profit, alors que l'Etat était soucieux d'arbitrer justement entre les intérêts d'Air France et ceux d'ADP. Et ces hausses de tarif sont intégrées au prix des billets.

De plus ADP est aussi le gardien de notre frontière aérienne. Au moment où les questions de sécurité nationale sont prégnantes, c'est une inconscience que de s'en remettre au privé.

Voulant « éviter que soit à nouveau commise l'erreur de la privatisation des autoroutes », qui ont engendré des hausses de tarifs pour les usagers en laissant les actionnaires s'en mettre plein les poches, ou du viaduc de Millau dont les tarifs ont augmenté 70% depuis la privatisation –ce qu'« oublie » François Bayrou-, les députés ont agi.

Une heureuse initiative des parlementaires socialistes, reprise et appuyée par les députés et sénateurs communistes, insoumis et même quelques-uns de droite qui ont le sens de l'intérêt général, (197 parlementaires ont signé alors que 185 étaient nécessaires à l'application de cette disposition) permet d'enclencher la procédure de **référendum d'initiative partagée**.

La proposition parlementaire doit désormais être validée par le Conseil constitutionnel et signée par 10 % du corps électoral (soit 4,5 millions de citoyens), pour que le Gouvernement soit contraint à organiser le référendum.

**Dès maintenant République et Socialisme appelle les citoyennes et citoyens de ce pays, qui ont la préoccupation du service public et qui en ont marre des petits intérêts entre amis financiers, à se mobiliser et à appeler à la mobilisation pour signer la pétition qui permettra ce référendum.**

Paris, le 15 avril 2019

Contact presse : Béatrice Durand 06 33 82 05 15

Contact : [contact@republiqueetsocialisme.fr](mailto:contact@republiqueetsocialisme.fr)

[www.facebook.com/republique.socialisme](https://www.facebook.com/republique.socialisme)

<https://twitter.com/RepetSoc>

**République et Socialisme 44bis rue Philippe de Girard 75018 Paris**